

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de budget primitif des Cantines Scolaires, pour l'année 1985.

Il s'élève en recettes et en dépenses à 39 710 000,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Articles	DEPENSES	Pour mémoire budgets précédents	Propositions
601	Alimentation	16 371 193,04	14 500 000,00
602	Habillement	50 000,00	50 000,00
604	Combustibles	480 000,00	550 000,00
605	Produits d'entretien	260 857,00	275 000,00
609	Fournitures diverses	50 090,00	75 000,00
611	Rémunération du personnel temporaire (Cantinières)	11 795 000,00	12 250 000,00
615	Rémunérations diverses (Surveillantes)	4 350 000,00	4 475 000,00
618	Charges Sociales	6 100 000,00	6 625 000,00
618-9	Cotisations au C.F.P.C.	180 000,00	180 000,00
657	Subvention au C.A.S.P.E.C.	170 000,00	170 000,00
631	Réparation, entretien	80 309,60	150 000,00
633	Petit matériel	280 000,00	200 000,00
662	Insertions, fournitures, impression	107 000,00	140 000,00
828	Titres admis en non valeur et annulés	150 000,00	50 000,00
874	Charges exceptionnelles	29 400,00	20 000,00
	TOTAL	40 453 849,64	39 710 000,00
Articles	RECETTES	Pour mémoire budgets précédents	Propositions
700	Vente de produits (eaux grasses)	58 000,00	60 000,00
704	Portions payantes	1 500 000,00	1 750 000,00
704BIS	Reversements C.E.S. et F.P.P.	498 621,12	100 000,00
7360	Subvention Communale	15 700 000,00	16 000 000,00
7371	Participation du F.A.S.S.O. (Personnel)	5 942 964,57	6 300 000,00
7372	Participation du F.A.S.S.O. (Fonctionnement)	14 351 983,16	15 100 000,00
799	Recettes exceptionnelles (Trois Bassins, Garderies et divers)	348 421,82	400 000,00
820	Résultat ordinaire reporté	2 053 858,97	
	TOTAL	40 453 849,64	39 710 000,00

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

M. Marcel HOARAU donne lecture de l'avis des Commissions.

Commission des Affaires Générales : Avis favorable. La Commission note la rigueur de ce budget.

Commission des Finances : Avis favorable. La Commission note que le B.P. 1985 est inférieur à l'ensemble des crédits de 1984 (B.P. + B.S. + crédits reportés). Il s'agit là d'un budget difficile qu'il conviendra de suivre de très près. La Commission pense néanmoins qu'une gestion encore plus rigoureuse permettra de limiter les dépenses, voire même de faire quelques économies par rapport à 1984.

M. ANNETTE : Sur le poste "alimentation", on constate une baisse de l'ordre de 12 %. Est-ce la conséquence d'une baisse des rationnaires, ou est-ce qu'on a diminué les rations ?

LE MAIRE : C'est le nombre des rationnaires qui a diminué.

M. ANNETTE : Dans cet ordre de grandeur ? 12 % de baisse au budget, cela correspond en clair avec l'inflation à un pourcentage de l'ordre de 18 à 20 %.

M. CROCHET : Il y a eu d'une part la diminution du nombre de rationnaires, et d'autre part vous avez ici le chiffre du B.P. 1984, au B.S., on avait déjà enlevé une certaine somme là-dessus. On a donc recalqué le budget sur ce qu'on a probablement dépensé en 1984.

M. ANNETTE : Est-ce dû à une baisse des effectifs dans les écoles ou à la désaffection des cantines ?

LE MAIRE : Il y a une poussée vers les C.E.S.. Il y a moins d'enfants dans le primaire. Cela va peut-être changer prochainement.

M. ANNETTE : Cela est en train de se faire déjà. Mais, y a-t-il une restructuration en fonction de cela ? Certains postes continuent à progresser. Y a-t-il une restructuration des cantines qui tient compte de la baisse des effectifs de l'ordre de 20 %, ce qui tout de même est important ? Le poste du personnel évolue sensiblement.

LE MAIRE : Qu'est-ce que vous entendez par restructuration, qu'on licencie du personnel ?

M. ANNETTE : Non. Est-ce qu'on adapte le personnel en fonction des besoins ?

LE MAIRE : Oui. Mais, qu'est-ce qu'on fait du personnel qu'il y a en trop ?

M. ANNETTE : On l'affecte à d'autres services, je suppose, puisque parallèlement, il y a d'autres services qui se développent.

LE MAIRE : C'est ce que nous avons commencé à faire. Nous avons reclassé quelques personnes dans les bureaux, au niveau de services particuliers. Mais, pour l'instant, elles sont peu nombreuses. Je dois à ce sujet adresser mes félicitations à Madame DELCOURT qui nous a quittés et qui avait mené le service des Cantines Scolaires au point où il en est actuellement. Depuis un mois, c'est Monsieur Philippe LEGROS qui est responsable de ce service, et qui a entrepris de le restructurer en vue de le rendre plus performant. Monsieur Philippe LEGROS a reçu des consignes pour mettre sur pied son budget en référence à la rigueur actuelle. Il a d'ailleurs

.../...

bien saisi le rôle qu'il a à jouer au niveau de son service.

Je mets aux voix.

LE BUDGET PRIMITIF DES CANTINES SCOLAIRES POUR 1985

ainsi que l'avis des Commissions

SONT ADOPTES A L'UNANIMITE.

---o-o-o0o-o-o---

*Reçu à la Préfecture
le 03/01/1985*